

Lettre d'information

L'actualité des travaux de la déviation de Port-sur-Saône



Travaux préparatoires du viaduc de la Scyotte en fin d'année 2016

RETOUR SUR...

LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA DÉVIATION

Les travaux de la déviation de Port-sur-Saône ont été **officiellement lancés le 4 octobre dernier**. Marie-Françoise Lecaillon (préfète de la Haute-Saône), Loïc Niepceron (conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté) et Yves Krattinger (président du conseil départemental de Haute Saône) sont venus ensemble **procéder au geste inaugural** en coulant symboliquement une reproduction d'une pile du viaduc de la Scyotte.



*Accès au chantier
finalisés en fin d'année 2016*

VIADUC DE LA SCYOTTE, LES TRAVAUX CONTINUENT !

Les travaux de réalisation des pistes d'accès permettant la réalisation des piles du futur viaduc ont débuté en janvier 2017. Une passerelle provisoire de franchissement de la Scyotte a été mise en place pour perturber le moins possible l'écosystème pendant les travaux. Les travaux de forage, de positionnement des pieux de maintien des futures piles, de culées et de charpente interviendront dans l'année. Les composants métalliques du viaduc seront au préalable fabriqués en usine, puis acheminés vers le site du chantier pour y être assemblés.



Pierre LEBRUN, architecte-paysagiste, responsable de l’Atelier Pierre LEBRUN (bureau d’études spécialisé en aménagement et en paysage).

■ **Quel est votre rôle dans le projet de déviation de Port-sur-Saône ?**

Suite à un appel d’offre lancé par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, nous avons été retenus pour réaliser la charte de la politique « 1% paysage, développement et cadre de vie » pour le projet de déviation de Port-sur-Saône. Cette charte comporte trois parties : le diagnostic des territoires et des paysages, les objectifs stratégiques d’aménagement et le programme prévisionnel des actions.

■ **Qu’est-ce que la démarche « 1% paysage, développement et cadre de vie » ?**

Le « 1% paysage, développement et cadre de vie » est une aide financière de l’État équivalente à 1% du coût total du projet soit 1,3 M€. Cette somme apportée par l’État aux porteurs de projets (collectivités, communes...) est destinée à entreprendre des actions de valorisation des territoires et des paysages, sous réserve qu’il soient situés dans l’aire d’influence de la déviation. La participation de l’État dans le cadre du « 1% paysage, développement et cadre de vie » est toutefois limitée à 50% du coût global de chacun des projets.

■ **Concrètement à quoi cette démarche peut-elle aboutir ?**

De nombreuses actions peuvent être concrétisées grâce à la démarche « 1% paysage, développement et cadre de vie ». Pour ne citer que quelques exemples, il peut très bien s’agir d’opérations de requalification d’entrées de villes ou de zones d’activité, de déplacement ou d’enfouissement de lignes à haute tension, de redynamisation des liaisons pédestres, cyclables ou équestres. Autant de possibilités offertes par le « 1% paysage, développement et cadre de vie » !

LES MESURES DE CIRCULATION SUR L’ACTUELLE RN19

Pour faciliter le bon déroulement des travaux et assurer la sécurité de tous, l’actuelle RN19 fait actuellement l’objet d’un certain nombre de mesures de circulation au niveau de la commune de Gratterry.

Sur un linéaire d’environ 1 km, en direction de Vesoul à partir du croisement de la RD58 et de la RN19, une signalisation provisoire a été mise en place pour permettre la meilleure cohabitation possible entre les usagers de la route nationale et les entreprises en charge des travaux.

Ces mesures de circulation concernent notamment :

- la limitation de la vitesse à 70 km/h,
- la suppression du créneau de dépassement,
- l’aménagement d’accès réservés au chantier du viaduc de la Scyotte.



ZOOM SUR... LE GIRATOIRE DE CHARMOILLE

Les travaux du giratoire de Charmoille, situé à l’extrémité Est de la déviation de Port-sur-Saône, débuteront au printemps 2017. Amélioration de la sécurité routière et meilleure desserte du territoire, tels sont les objectifs de cet aménagement.

Le giratoire sera créé afin de raccorder la RD434, la voie d’entrée vers Charmoille, la voie de rétablissement de la RN19 et la voie d’insertion sur la déviation de Port-sur-Saône.

Cet aménagement répond aussi à un enjeu de sécurité routière. Il permettra d’améliorer la visibilité des conducteurs au niveau du croisement de la RD434 (à la sortie de Charmoille) et de la RD322.

En effet, le profil actuel de la route est courbé et se termine par une bosse au niveau du carrefour des deux routes.

Le nouvel aménagement garantira donc une meilleure visibilité à l’approche de cette intersection, aujourd’hui sensible.



Vue 3D du futur giratoire



POUR PLUS D’INFORMATIONS SUR L’OPÉRATION :

rn19-port-sur-saone@developpement-durable.gouv.fr